

# Maroc

## Migration

# La stratégie se dote d'un plan législatif

● **Les départements concernés finalisent la révision du cadre législatif nécessaire à l'intégration des immigrés. Six nouvelles lois sont dans le pipe.**

La révision du cadre légal de l'immigration est sur les rails. L'entame de la finalisation de la stratégie d'intégration des immigrés durant ce mois de mai, ainsi que le passage du chef de gouvernement devant les conseillers a amené le gouvernement à accélérer la cadence de finalisation des lois projetées. La réunion du comité de coordination mis en place pour appuyer les propositions de loi

émanant des députés a elle aussi invité les composantes des deux Chambres à participer activement au chantier législatif projeté. Au moins six lois sont listées actuellement par le département d'Anis Birou, qui devra travailler en étroite collaboration avec d'autres départements impliqués dans le processus de l'intégration des 130 mille personnes recensées jusqu'à présent. La feuille de route préparée laisse dégager que les cadres

relatifs à la traite des personnes et le racisme, le travail à domicile, la protection des mineurs et les victimes des trafics liés à l'immigration illégale, la régularisation des sans-papiers et enfin l'autorisation des étrangers à se constituer en association forment l'ossature du plan législatif. Pour le moment, le bilan des commissions chargées de la mise à niveau du cadre juridique montre une implication remarquable des ONG dans la

refonte légale entamée. La campagne de régularisation des étrangers effective depuis deux mois a elle aussi confirmé l'ampleur des missions qui incombent au gouvernement. Depuis le lancement de l'opération de régularisation, les bureaux des étrangers ont reçu 14.311 demandes, un chiffre qui a été synonyme pour le gouvernement de l'urgence de la révision du cadre des sans papiers. Actuellement le seul cadre légal offert aux immigrés reste tributaire à la résidence et à la délivrance de la carte de résident, sans englober plusieurs cas qui échappent à la loi. En plus d'un plan d'action opérationnel pour le partenariat avec les ONG et la gestion concertée du programme d'intégration, un schéma d'intégration accompagné des démarches sectorielles devra également être finalisé avant la fin de cette année 2014.

PAR **YOUNÈS BENNAJAH**  
y.bennajah@leseco.ma